

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 septembre 2020

---

**PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3234)**

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° AC61

présenté par  
Mme Buffet

-----

**ARTICLE PREMIER****RAPPORT ANNEXÉ**

Supprimer l'alinéa 1.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet alinéa ne reflète pas les conditions dans lesquelles la loi de programmation a été construite.

A titre d'exemple, les conditions d'examen de la LPPR au sein du CNESER ont été largement dénoncées : transmission seulement 4 jours avant du texte de loi, amendements des organisations non étudiés de manière individuelle, 21h de travail de suite pour terminer à 6h45 au lieu d'étaler les travaux sur deux jours.

Plusieurs syndicats ont refusé de participer ou sont partis en cours de route, considérant les conditions du dialogue social très dégradées. La FAGE a dénoncé le fait que « La LPPR passe au CNESER dans des conditions déplorables pour notre démocratie et le dialogue social ».

La LPPR a entraîné des mobilisations d'ampleur de la communauté scientifique, dans ses différents secteurs. Les femmes et les hommes qui font la recherche n'ont pas été entendus, le rapport annexé ne peut donc débiter par une telle affirmation.